Programme Local de Prévention, année 5, Métropole Aix Marseille Provence

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Métropole Aix Marseille Provence
Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
http://www.marseille-provence.fr/
Voir la fiche SINOE
Voir les contributions de l'acteur

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Vincent

vincent.ochier@ampmetropole.fr

Nombre d'années réalisées :

5

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l'élu et sa fonction :

Monique CORDIER Vice-Présidente du Conseil de Territoire en

Témoignage :

En 2011, suite aux conclusions de la commission « Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif » mise en place sur la communauté urbaine Marseille Provence Métropole nous nous sommes engagés fortement dans la prévention des déchets.

Cette même année nous avons démarré notre Programme Local de Prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME PACA, avec pour objectif de réduire de 7% le ratio d'Ordures Ménagères et Assimilés avant fin 2016.

Après une première phase de diagnostic du territoire 15 actions, regroupées autour de 5 axes, ont été

identifiées pour faire évoluer les pratiques et ainsi réduire les déchets :

- Sensibiliser à la Prévention des déchets ;
- Valoriser les biodéchets ;
- Eviter la production de déchets ;
- Mobiliser les acteurs économiques ;
- S'engager dans l'Eco-exemplarité.

Au cours de ces années la sensibilisation des habitants et partenaires est apparue comme fondamentale pour faire évoluer nos pratiques au quotidien. De nombreux projets se sont développés en partenariat avec le monde associatif, le monde économique et des communes membres de notre intercommunalité. Nous avons réussi à fédérer de multiples acteurs du territoire.

Pour poursuivre cette dynamique et s'inscrire dans une démarche d'Economie Circulaire j'ai souhaité que la collectivité réponde à l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Fin 2015 la communauté urbaine Marseille Provence Métropole est désignée lauréate de cet appel à projets.

Au 1er janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille Provence est créée en fusionnant les territoires de 6 EPCI dont la communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui devient le Conseil de territoire Marseille Provence. La fin du Programme Local de Prévention est portée par le Conseil de Territoire.

Fin 2016, cette mobilisation a permis de réduire de plus de 9% le ratio d'Ordures Ménagères et Assimilés par rapport à l'année de référence (2009). Cette baisse dépasse les 10% en prenant en compte la population touristique, évaluée à 14 011 équivalents habitants en plus sur 2016, qui se développe fortement sur notre territoire.

Après une étude de préfiguration la Métropole Aix-Marseille Provence pour le Conseil de Territoire Marseille Provence a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire 2017-2019 (CODEC).

L'objectif pour le territoire est de poursuivre l'engagement du Programme Local de Prévention dans une approche transversale favorisant l'économie circulaire. Cette démarche participative de réduction de la production de déchets et d'amélioration de la valorisation matière, organique et énergétique s'appuiera sur des partenaires engagés à nos côtés et désireux de faire évoluer les comportements tout en créant de l'activité économique (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres Consulaires, Euro-méditerranéen, Association Régionale des Ressourceries, Eco-Emballages, Aix-Marseille Université). Ce projet permettra également de nourrir le futur schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole.

Monique CORDIER

Adjointe au Maire de Marseille;

Vice-Présidente du Conseil de Territoire en charge des déchets et de la Propreté ;

Conseillère métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille Provence.

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Résultats des enquêtes :

Enquête réalisée par le CSA en 2011 avec les principaux enseignements suivants :

- L'importance de la réduction des déchets à la source reconnue à 96%, dont 68% de « très important »;
- Deux tiers des habitants de MPM pensent pouvoir produire moins de déchets;
- Deux actions semblent aujourd'hui bien perçues par les habitants pour l'avenir : le fait de privilégier les produits consommant moins d'emballage, plus de la moitié des habitants s'y disant prêts (58%) et 29% le faisant déjà, et le fait de jeter ses vieux vêtements dans des colonnes spécifiques

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA COLLECTIVITÉ

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention a permis de créer une réelle dynamique sur le sujet de la réduction des déchets. De nombreux acteurs du territoire ainsi que plusieurs services de la collectivité ont participé activement à l'objectif de réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés et à la mise en œuvre d'une quinzaine d'actions dont :

- Réalisation d'un site internet dédié et d'une application pour smartphone ;
- 7 000 composteurs individuels et 47 sites de compostage collectif installés ;
- Réemploi des ordinateurs réformés de la collectivité ;
- Appel à projets à destination des associations du territoire ;
- Partenariat avec les Ressourceries du territoire avec un taux de réemploi de 58%.

Les résultats quantitatifs sont atteints et dépassés avec une **baisse de 9.3% du ratio d'ordures ménagères et assimilés** voir 10.4% en prenant en compte la population touristique du territoire.

Toutefois l'évolution en profondeur des pratiques des services de la collectivité et des comportements des habitants est plus longue que les 5 années du programme et nécessite une poursuite de la dynamique. En effet, la totalité des actions prévues ont été engagées mais pas obligatoirement sur l'ensemble du territoire ou au niveau des objectifs quantitatifs initiaux. Par ailleurs certains partenaires restent peu impliqués dans la démarche, notamment le monde professionnels.

Pour poursuivre cette dynamique et s'inscrire dans une démarche d'Economie Circulaire nous avons souhaité contractualiser avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire en lien avec la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour laquelle nous sommes lauréat de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Résultat :

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention a permis de créer une réelle dynamique sur le sujet de la réduction des déchets. De nombreux acteurs du territoire ainsi que plusieurs services de la collectivité ont participé activement à l'objectif de réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés et à la mise en œuvre d'une quinzaine d'actions dont :

- Réalisation d'un site internet dédié et d'une application pour smartphone ;
- 7 000 composteurs individuels et 47 sites de compostage collectif installés ;
- Réemploi des ordinateurs réformés de la collectivité ;
- Appel à projets à destination des associations du territoire ;
- Partenariat avec les Ressourceries du territoire avec un taux de réemploi de 58%.

Les résultats quantitatifs sont atteints et dépassés avec une **baisse de 9.3% du ratio d'ordures ménagères et assimilés** voir 10.4% en prenant en compte la population touristique du territoire.

Toutefois l'évolution en profondeur des pratiques des services de la collectivité et des comportements des habitants est plus longue que les 5 années du programme et nécessite une poursuite de la dynamique. En effet, la totalité des actions prévues ont été engagées mais pas obligatoirement sur l'ensemble du territoire ou au niveau des objectifs quantitatifs initiaux. Par ailleurs certains partenaires restent peu impliqués dans la démarche, notamment le monde professionnels.

Pour poursuivre cette dynamique et s'inscrire dans une démarche d'Economie Circulaire nous avons souhaité contractualiser avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire en lien avec la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour laquelle nous sommes lauréat de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partenariat mis en oeuvre :

Sur la durée du Programme, 12 partenaires mobilisés sur la démarche :

- Associations
- Chambres consulaires

EXEMPLE DE PARTENARIAT – OPÉRATION TERRASSES DU PORT

A la suite de l'appel à projets lancé par Marseille Provence pour la mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets, l'Association Régionale des Ressourceries PACA a présenté un projet de sensibilisation du public dans un grand centre commercial pendant les soldes !

L'événement s'est déroulé le dernier week-end de Janvier 2016 en partenariat avec les ressourceries du territoire, la chambre de Métiers et de l'Artisanat et le centre commercial « Terrasse du Port ».

L'objectif de ce projet était de sensibiliser le grand public à la réduction des déchets par le réemploi et la réparation, dans un lieu de standing accueillant plus de 50 000 visiteurs par jour durant cette période, et de mettre en avant les différentes solutions et acteurs du territoire (ressourceries, artisans, Eco-ambassadeurs, centre commercial).

Quinze stands répartis sur les 145 m2 mis à disposition gratuitement par le centre commercial ont permis de sensibiliser 1500 personnes pendant ces deux jours et surtout de rendre possible le rencontre du public avec des réalités présentes sur le territoire qui s'engagent pour la valorisation et la réutilisation avec leurs métiers et leur savoir-faire.

http://www.optigede.ademe.fr/fiche/sensibilisation-au-reemploi-dans-un-centre-co…

Relais mobilisé :

Sur la durée du Programme, 19 relais mobilisés sur la démarche :

- Associations
- Mairies
- Institutions

Action éco-exemplaire réalisée :

LES ACTIONS DU PROGRAMME

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Sensibiliser les publics à la prévention	1	Campagne de sensibilisation conjointe réduction et tri des déchets
Eco-exemplarité de la collectivité	2	Compostage en pied d'immeuble dans une résidence
Actions emblématiques nationales	2	Compostage en pied d'immeuble dans une résidence
Evitement de la production de déchets	2	Sensibilisation au réemploi dans un centre commercial "Les Terrasses Du Port"
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	1	Les Eco-gestes du Boulanger

LE REGARD DE L'ADEME

Une vrai dynamique est en train de s'installer sur ce territoire. Le positionnement initial de ce programme avec une réelle transversalité entre les services, qui était le résultat d'une volonté politique, a porté ses fruits impliquant ainsi d'autres services que ceux des déchets. Ainsi, une communication efficace a pu se mettre en place et les nouvelles technologies (applications smartphone etc.) ont pu se développer avec un maximum de pertinence. Pendant ces 5 années, la Communauté Urbaine a connu un certain nombre de mutations. Notamment l'augmentation du flux de touristes croisiéristes qui ont transité par la ville, et ont pu en augmenter la production de déchets.

La CUMPM s'engage maintenant, à la suite de ce PLP, dans l'appel à projet national Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, et a signé un contrat d'objectif ambitieux avec l'ADEME (CODEC). L'élargissement du territoire pour devenir la Métropole Aix- Marseille-Provence, actuellement composée de 6 Conseils de territoire (dont la CUMPM constitue le CTn°1) ouvre un nouveau défi qui sera d'engager les autres Conseils de territoire dans cette démarche de progrès, afin que la totalité du territoire de la Métropole AMPM soit unie face à ces nouveaux enjeux.

MOTS CLÉS

Espace privé

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dernière actualisation de la fiche : **Février 2020**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.